


L'action positive en politique :
un outil nécessaire pour la démocratie

Cultures and Practices towards Gender Justice and Development 

Rabat – Octobre 2009



« Renforcement du leadership féminin et de la participation des femmes à la vie politique et au processus de prise de décision en Algérie, au Maroc et en Tunisie », initié par l' UN- INSTRAW et le CAWTAR financé par le Gouvernement de l'Espagne

On parlera de :

genre
démocratie
et
politique




En synthèse:

Les femmes évoluent positivement sur l'échiquier politique
Le décalage observé entre le texte et le vécu est expliqué par une série de facteurs parmi lesquels, mais pas seulement, l'aspect culturel

On assiste à un passage de
un concept de participation politiques des femmes entant que droit humain et comme concept essentiel de la démocratie,
vers
un concept de « démocratie participative »
exercice d'une citoyenneté pleine et active
participation directe dans la gestion de la chose publique


l'importance des mesures positives prises par les pouvoirs publics en vue de réduire les inégalités de genre enregistrées dans les trois pays




Les processus historiques et l'évolution vers la démocratisation de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, ont vu les femmes toujours en première ligne

L'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans discrimination de sexe, est consacrée dans la Constitution tunisienne (1959), algérienne (1996) et marocaine (1962), dans les lois électorales et dans plusieurs conventions internationales ratifiées

Le développement socio-économique des femmes a connu des évolutions remarquables mais l'évolution demeure limitée, voire encore faible, dans le domaine politique



	Tunisie	Maroc	Algérie	Moyennes pour les trois pays	Moyennes mondiales 2008	Région MENA 2009
Femmes ministres	4.2%	13.7%	3.7%	7.2%	17.9%	8.12%
Femmes dans le parlement	18.96%	5.78%	5.32%	10.12%	18.6%	9.1%
Femmes dans la chambre haute	15.18% (2008)	1.1% (2006)	2.94% (2006)	6.61%	17.5%	9.7%
Femmes dans la chambre basse	22.75% (2004)	10.46 (2007)	7.71% (2007)	13.64%	18.8%	7%
Femmes dans les conseils municipaux (communes)	26% (mandat 2005-2010)	12.3% (mandat 2009-2015)	0.73% (mandat 2007-2012)	4.65%	-	-




En ce qui concerne les partis politiques, ils sont encore peu ouverts aux femmes qui sont absentes ou minoritaires dans les structures dirigeantes,

Parti Socialiste Démocratique (Maroc)
Parti Démocrate Progressiste (Tunisie)
Mouvement pour la Jeunesse et la Démocratie (Algérie),
Parti des Travailleurs (Algérie),
à ont nommé une femme à leur tête

1 femme (algérienne) s'est présentée aux élections présidentielles

Ambassadrices, gouverneurs, présidentes des cours, procureurs, décideurs de l'administration publique....

(Mapping, <http://www.womenpoliticalparticipation.org/upload/publication/publication1.pdf>)




Les facteurs qui déterminent la présence des femmes dans l'espace public/politique et peuvent influencer les expressions de leur citoyenneté active:

les processus historiques
leur évolution vers la démocratisation
le niveau de développement humain
les matrices culturelles
les accumulations des traditions et coutumes

↓

influencent et déterminent les concepts de genre ainsi que les rôles des hommes et des femmes, dans chaque Pays.

Les pressions externes et internes contribuent aussi aux changements.



L'argument culturel

Les constructions culturelles de la féminité et de la masculinité structurent la production et la reproduction des inégalités entre femmes et hommes y compris dans la sphère politique.

Le media

Le public cible adopte - à travers les messages véhiculés par les différents types de médias - les comportements, prend des attitudes et construit des images stéréotypées qui ont un impact sur le statut des femmes.

L'idéologie de l'Etat

Ce qui est véhiculé par les media, est ce qui est autorisé et approuvé par l'Etat et donc transmet cette idéologie. Celle-ci est reflétée à travers la politique de l'Etat, sa structure, ses lois...

L'Etat qui définit le statut des femmes et les rôles qu'elles ont à jouer dans la société

c'est lui aussi qui dessine les contours (et les limites) de la politique de l'égalité de genre



Les pays Arabes sollicités par les gouvernements occidentaux et les organisations internationales, ainsi que par leur société, pour accorder plus de droits politiques et civils à leurs citoyennes

Ouverture de nouveaux espaces pour les débats publics

Rupture de la dichotomie espace privée (féminin)-espace public (masculin)

Luttes sociales des femmes orientées à augmenter l'exercice futur de la citoyenneté

« ayant droit à avoir droits »

C'est là toute la stratégie de l'habilitation : il ne s'agit pas seulement d'avoir des droits, mais de pouvoir les exercer d'une façon active et d'avoir une réelle incidence sur les décisions qui affectent ces droits

L'intégration des femmes devient un affaire de l'Etat



Les mesures positives


Ratification de CEDAW et adhésion à a plateforme et au Plan d'action de Beijing

Adoption de l'approche genre pour l'amélioration de la situation de la femme

Stratégie genre mais à des dates différentes et avec des outils différents

Ministères, Centres de recherche, Observatoires, Conseils et Commissions ainsi que des Stratégies et Plans d'actions spécifiques

(Mapping, <http://www.womenpoliticalparticipation.org/upload/publication/publication1.pdf>)




**Décalage entre le texte et le vécu,
l'accès aux postes de pouvoir n'est pas le même pour tous,
hommes et femmes**

débat sur les mesures pour
corriger la discrimination prévalant en politique

↓


réformes légalesactions affirmatives

moens en vue de réaliser l'égalité des chances entre les sexes, en garantissant la présence des femmes dans les espaces de représentation et de prise de décision



Les Quotas

« Les Quotas pour les femmes impliquent que les femmes doivent constituer un certain nombre ou pourcentage des membres d'un corps, qu'il s'agisse d'une liste de candidats, d'une assemblée parlementaire, d'une commission, ou d'un gouvernement. L'idée de base derrière ce système est de recruter des femmes à des postes politiques et de veiller à ce qu'elles ne soient pas isolées de la vie politique. Aujourd'hui, les systèmes de quotas visent à garantir que les femmes constituent au moins une « minorité critique » de 20, 30 ou 40%, ou même d'assurer une parité de 50-50% entre les sexes ».



Les quotas sont législatifs et constitutionnels ou volontaires

D'aucuns arguent que

- le système des quotas est en contradiction avec le principe d'égalité et son corollaire la méritocratie
- les femmes élues grâce aux quotas ne sont pas traitées avec le même respect dû par leurs collègues hommes différemment « légitimés » sur la scène politique
- les quotas sont anti-démocratiques parce qu'ils orientent les choix des électeurs
- les postes réservés par les quotas sont occupés par des femmes que le parti au pouvoir considère comme « sûres », et à lui acquises. Ces femmes suivent la ligne directrice du pouvoir sans trop s'engager, sur des aspects politiquement délicats, dans le plaidoyer des activistes féministes pour l'égalité de genre.



Ceci dit:

* La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), approuvée par les Nations Unies en 1979, déclare que l'adoption des actions affirmatives en direction de la promotion de la participation politique des femmes ne constitue pas une violation au principe de l'égalité

* L'article 4 de la Convention établit la possibilité que les Etats approuvent des "mesures temporaires" pour accélérer l'intégration des femmes dans les différents espaces de la vie sociale

* Le Comité de CEDAW a récemment approuvé une recommandation, insistant sur la temporalité d'une série de mesures qui, favorisant les femmes, ne peuvent pas être interprétées légalement comme discriminatoires.

* Dans ce cadre, les pays signataires se sont engagés à adopter des mesures positives pour la promotion de l'égalité politique entre hommes et femmes.



Les quotas sont, en effet, une mesure temporaire appliquée jusqu'à ce que les barrières empêchant l'entrée des femmes en politique soient tombées.

Cette mesure positive s'impose pour combler le décalage entre hommes et femmes dû à des siècles de discrimination et pour précipiter le changement des mentalités et des comportements et cela aussi bien au niveau des gouvernés que des gouvernants des deux sexes.



Les quotas dans le monde:

101 Pays sur 226, soient 40% des pays dans le monde appliquent le système du quota, qu'il soit légal ou volontaire

Le quota le plus élevé est appliqué en France depuis 1999 à travers la loi constitutionnelle « sur la parité » qui impose un quota des 50% de candidats de chacun des deux sexes, à une unité près (les femmes dans les parlements français sont le 17.7% car le positionnement des femmes en queue des listes électorales affaiblit considérablement leurs chances d'être élues)

En général les statistiques montrent que le système des quotas augmente considérablement le taux de participation des femmes en politique

Lors des élections tenues en 2007, les pays appliquant les quotas ont élu 19,3% de femmes en moyenne, contre 14,7% pour les pays sans quotas



Les quotas en Amérique Latine et central:

L'Argentine a été le premier pays au monde à introduire des quotas légaux de 30% de femmes (pour la Chambre Basse) en 1991.

Après l'an 2000 10 autres pays d'Amérique Latine et Centrale adoptent les quotas (plus partie 30%, Costa Rica 40%, Paraguay 20%, Ecuador quota progressif devant atteindre les 50%, avec une augmentation, à chaque élection, de 5%)

Les pays d'Amérique Latine qui adoptent le mécanisme du quota, ont enregistré avant la promulgation de leurs lois, une moyenne de 9% des femmes dans les différents corps élus. Après l'approbation des lois de quota, ce pourcentage a augmenté pour atteindre 14%

Différences significatives entre les pays, qui reflètent principalement, leur trajectoire historique particulière, ainsi que la composition et les orientations du système politique et des acteurs de chaque pays

Cas « singuliers »:

Nicaragua, où l'on enregistre un pourcentage de 20.7% de participation des femmes, sans l'approbation d'aucun quota dans le système électoral.

Brazil et le Paraguay, même avec un système de quota, occupent les dernières positions par rapport aux autres pays d'Amérique Latine



En fait Peschard affirme que:

« les quotas ne sont pas le facteur décisif pour garantir l'égalité de genre, mais ils sont des facilitateurs pour l'atteindre »



Tunisie	Maroc	Algérie
<p>En octobre 2004, à l'occasion des élections législatives, la Tunisie a adopté un quota volontaire de 25% de femmes sur les listes électorales du Parti du Rassemblement Constitutionnel démocratique (RCD) au cours du quinquennat 2004-2009.</p> <p>Décidé par le chef du Parti, et Président de la République Z. Ben Ali, ce quota a été élevé à 30% minimum pour les prochaines élections législatives de 2009 et les élections municipales de 2010. Pour le quinquennat 2009-2014, il a annoncé un quota de 38% pour les femmes dans les postes de décision.</p>	<p>A partir de 2000, un grand nombre de partis politiques ont adopté des quotas de près de 20% pour la composition de leurs instances de décision à l'échelle nationale.</p> <p>A cet égard, l'article 22 de la loi sur les partis politiques impose aux partis de prévoir dans leur règlement la proportion réservée aux femmes et aux jeunes dans les instances dirigeantes du parti.</p> <p>Le royaume marocain a appliqué le système des quotas à l'occasion des élections législatives de 2002, en réservant une « liste nationale » de 30 sièges pour les femmes.</p> <p>Pour les élections communales du 12 juin 2009, le gouvernement marocain adopte, sous l'impulsion du Roi, des « listes supplémentaires », qui ont permis d'atteindre un taux de 12,08% de femmes.</p> <p>L'instauration d'un « quota légal » est aussi le fruit des efforts des mouvements féministes marocains, notamment le « Mouvement pour le Tiers des Sièges élités aux Femmes vers la Parité » (MTSF), qui a agi comme groupe de pression et plaidoyer pour l'obtention de ce droit.</p>	<p>En Novembre 2008, et suite à un discours prononcé par le président A. Bouteflika, la constitution algérienne a été amendée par l'ajout de l'article 31 bis, ayant pour objet de « <i>confirmer à l'Etat l'œuvre de promotion des droits de la femme en vue d'augmenter ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues</i> ».</p> <p>En juin 2009, un projet de loi proposant l'introduction d'un quota de 30% de femmes dans les instances élues en Algérie a été déposé à l'initiative de Nouria Hafsî, du Rassemblement National Démocratique (RND) et de Farida Illimi, du Front de Libération Nationale (FLN). Il sera discuté au cours de la prochaine session parlementaire.</p> <p>Si ce projet de loi est voté, un quota législatif sera instauré en Algérie grâce au volontarisme politique et aux efforts et actions menés par le mouvement féministe algérien.</p>

<ul style="list-style-type: none"> En Tunisie la mesure prise par le Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD) s'est traduit par un taux de présence des femmes à la Chambre des Députés qui est passé de 4,3% en 1989 à 11,5% en 1999 et 22,7% en 2004. La Chambre des Conseillers, entrée en fonction en octobre 2004, enregistre un taux de présence féminine de 15,2%. Au Maroc, les élections législatives de septembre 2007 ont enregistré, à la Chambre des Représentants, un pourcentage féminin de 10,46%, contre 0,61 % en 1997. A la Chambre des députés (Chambre haute du Parlement), il y a eu un pourcentage féminin de 10,77% des élus contre 0,66% dans l'ancienne législature (2002) ; Au niveau local, le pourcentage des femmes élues en 2003 a été de 0,54%, mais, après l'introduction des « listes supplémentaires » et lors de dernières élections (juin 2009), il a augmenté pour atteindre 12,33%. En Algérie, la présence des femmes au Conseil de la Nation (Chambre haute) est actuellement de 2,9% (élections de 2006) contre 5,8% en 1997 (première constitution du Conseil de la nation) ; à l'Assemblée populaire nationale (Chambre basse du Parlement), le pourcentage est passé de 2,90% en 1997 à 6,20% en 2007.
--

Quels sont les facteurs que l'on doit combiner de telle sorte que les mesures positives pour la promotion de la participation politique des femmes puissent avoir le succès escompté ?

- les systèmes électoraux,
- les comportements des partis politiques,
- la typologie des listes électorales (ouvertes ou fermées) et l'existence de dispositions légales pour assurer certaines positions des femmes dans les listes électorales
- l'obligation des lois

- Il y a aussi un consensus autour de l'importance des **ressources financières pour les campagnes** électorales et, spécialement, il y a une unanimité autour du manque de telles ressources pour les femmes.
- En ce sens, la **formation** des partis politiques sur le **leadership féminin** en politique serait un facteur important pour la prise en compte des femmes dans le processus électoral.

En synthèse de ce qui précède, aucun des facteurs précités n'a la capacité, à lui seul, de garantir et de promouvoir l'accès des femmes au pouvoir

combinaison de ces facteurs dans un temps et un espace bien déterminés, en symbiose avec les paradigmes culturels, qui serait à même d'orienter la gestion de la chose publique vers l'égalité effective de genre.

C'est pour cela que cet outil (les quota) peut être

seulement introductif,

nécessairement temporaire

et simplement catalyseur des politiques publiques

mises en œuvre pour résoudre les conditions inégales de la femme (Peschard).

L'impact qualitatif des quotas

- L'influence politique des femmes sur la politique genre serait mesurable à l'accès amélioré des femmes aux services, au renforcement de leurs droits à la sécurité, dans la sphère privée et publique.
- Comprendre comment les femmes articulent et regroupent leurs intérêts, comment elles essaient d'influencer la prise de décision publique et évaluer la capacité des femmes de traduire ces actions en une réelle mutation dans la vie des femmes, se relève fondamental si l'on veut laisser les chiffres et les statistiques de côté et concentrer notre attention sur l'objectif essentiel du « changement ».

La valeur symbolique des quotas comme mesures positives:

- L'effet de **stimuler l'union des femmes** qui proviennent de contextes idéologiques et géographiques différents, avec l'objectif plus d'égalité dans la vie politique.
- Créer l'**habitude et la pratique de penser aux femmes comme professionnelles et politiquement capables d'occuper des positions de responsabilité publique**. L'argument théorique a ouvert une nécessité réelle, qu'est la présence et la visibilité des femmes en politique, là où les décisions sur l'organisation et le développement de la société sont prises.
- **Ouvrir la voie a autres femmes**



Questions à être approfondies:

- L'impact des quotas sur le changement des rôles de genre dans les partis politiques,
- Les obstacles que les femmes rencontrent en politique, après les élections, voire au moment de l'exercice de la politique,
- Le financement électoral général et son impact sur les campagnes des candidates (quelques éléments sur la question seront disponibles dans les 3 recherche-actions nationales de notre projet),
- L'influence des obstacles qualitatifs sur l'application des mesures affirmatives, en particulier, les quotas,
- L'impact politique des quotas au niveau local,
- L'impact du travail et de la prise des décisions des femmes politiques sur la vie publique dans les pays qui ont adopté les quotas ou autres mesures positives. En bref ; ont-elles changé les agendas politiques ? sont-elles parvenues à faire augmenter le nombre de femmes aux postes de décision ?



*La réalité
est plus riche
que les arguments théoriques*



Shukr'n
Merci
Thanks
Gracias
Danke

Giorgia Depaoli, UN-INSTRAW, Octobre 2009
gdepaoli@un-instraw.org

